



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

Appel d'offres n° AO-1503-013

ASSURANCES DE DOMMAGES CHANTIER POUR LA CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

La société en commandite Parc éolien Pierre-De Saurel (ci-après « **Parc** ») demande des soumissions pour des assurances de dommages chantier pour la construction de son parc éolien, constitué de douze (12) éoliennes, dans les municipalités de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé, sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Le tout doit être réalisé en conformité avec les spécifications incluses au présent appel d'offres.

À compter du lundi 6 avril 2015, les documents d'appel d'offres pourront être obtenus uniquement par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) par le lien Internet www.seao.ca ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Seuls les soumissionnaires s'étant procuré les documents d'appel d'offres par les services de SEAO pourront déposer une offre.

Les soumissions seront reçues dans une enveloppe scellée et clairement identifiée au projet concerné tel que spécifié au chapitre C de l'appel d'offres, jusqu'à **11 h le mercredi 29 avril 2015** aux bureaux de la MRC de Pierre-De Saurel situés au **50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7**. Lesdites enveloppes reçues y seront ouvertes publiquement. Seuls le nom des soumissionnaires et leur prix, excluant les taxes de services, seront divulgués.

Toute soumission reçue après la date et l'heure indiquées ci-haut mentionnées sera refusée. L'heure officielle sera celle de l'horloge se trouvant au bureau de la réception.

Parc ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. De plus, il se réserve le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie seulement.

Fait à Sorel-Tracy, ce 2^e jour d'avril 2015.

Frédéric Tremblay, ing., Ph. D.
Directeur général